Envoyé en préfecture le 21/03/2025
Reçu en préfecture le 21/03/2025
Publié le
ID : 081-268101060-20250313-01A_2025-DE

Graulhet
Centre Communal
d'Action Sociale

EXTRAIT
du Registre des Délibérations du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale

Délibération n°01-2025

SEANCE DU 13 MARS 2025

OBJET :

**DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
EXERCICE 2025**

CA convoqué le 06/03/2025	Nombre de membres en exercice : 17
Présents : 9	Votants : 10

L'an 2025, le Jeudi 13 Mars,

A 18 heures 00, le Conseil d'Administration du **CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à l'Hôtel de Ville de GRAULHET, **sous la Présidence de Monsieur Blaise AZNAR, Président du C.C.A.S..**

Présents : 9
M. Blaise AZNAR, Mme Michelle LAVIT, Mme Mireille BOUTIN, Mme Marie-Paule SOLOFRIZZO, Mme Chantal LAFAGE, M. Nicolas POSER, Mme Danièle DESERT, Mme Djamila SOARES PINTO, Mme Hélène CORNU.

Absents sans pouvoir : 7
M. Kamel BATAOUI Kamel, Mme Emilia DOS SANTOS FERRAO, Mme Coralie DELON, Mme Elodie PEYRAU, Mme Katia BALSTER-HALFORD, Mme Annie FABRIES, Mme Jacqueline PECH.

Absents avec pouvoir :1
M. Olivier Bernard HABERMEYER (pouvoir à Mme Michelle LAVIT)

ADOPTÈ À LA MAJORITÈ DES SUFFRAGES EXPRIMÈS

Envoyé en préfecture le 21/03/2025
Reçu en préfecture le 21/03/2025
Publié le
ID : 081-268101060-20250313-01A_2025-DE

LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE,

VU L'article L - 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que le Président du C.C.A.S. ou son représentant présente su Conseil d'Administration un rapport sur les orientations budgétaires.

Vu La loi d'Orientation 92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration Territoriale de la République, en son article 11, précise que les Collectivités Territoriales de 3500 habitants et plus doivent tenir un Débat d'Orientation Budgétaire,

VU l'article 107 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi « NOTRe » ,

Le Conseil d'Administration du C.C.A.S.,

PREND acte des orientations budgétaires 2025 telles que définies dans le rapport joint en annexe.

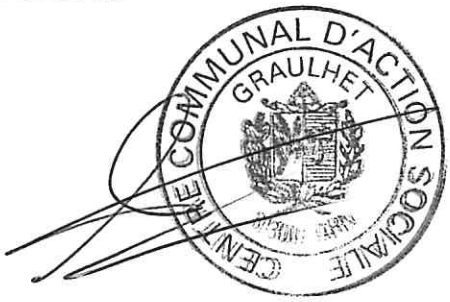
DECIDE

- D'APPROUVER le débat d'orientation budgétaire tel qui est présenté en annexe.

Pour extrait conforme au registre des délibérations.

GRAULHET, le 13/03/2025.

Le Président du C.C.C.A.S.,
Blaise AZNAR.



« La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse - sis 68, rue Raymond IV BP 7007 - 31068 Toulouse Cédex 07 - dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication.
Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : http://www.telerecours.fr »

Envoyé en préfecture le 21/03/2025
Reçu en préfecture le 21/03/2025
Publié le
ID : 081-268101060-20250313-01A_2025-DE

CENTRE COMMUNAL D'ACTIONS SOCIALE
VILLE DE GRAULHET

DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES
2025

La loi d'Orientation 92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration Territoriale de la République, en son article 11, précise que les Collectivités Territoriales de 3500 habitants et plus doivent tenir un Débat d'Orientation Budgétaire (D.O.B.) dans un délai de deux mois qui précèdent l'examen du budget.
L'article 107 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi « Notre », publiée au journal officiel du 8 août 2015, a voulu accentuer l'information des administrateurs.
Aussi, dorénavant, le DOB s'effectue sur la base d'un rapport élaboré par le Président du CCAS, notamment sur les orientations budgétaires.

Ainsi, le rapport sur les orientations budgétaires 2025 s'appuiera tout d'abord sur le bilan financier de 2021 à 2024, et sur l'évolution du personnel. Ensuite, il présentera les missions mises en œuvre au CCAS et à la Maison des Familles. Et enfin, il exposera les perspectives et les tendances du budget prévisionnel pour 2025.

La situation connue par notre service, confirme toujours la fragilité socio-économique dans laquelle se trouvent des ménages Graulhétois, et corrobore les indicateurs territoriaux qui mettent en avant, une précarité financière supérieure à la moyenne départementale, voire nationale.
Comme en témoigne le comparateur des territoires (COMPAS-Données INSEE 2021), il démontre que le taux de pauvreté à GRAULHET est de 24 % ; taux largement supérieur à celui du département du TARN : 15.07 % et à celui de la France : 14.,5 %.

Les sources d'exclusion sont multiples : les situations de précarité résultent essentiellement de l'absence d'emploi, du coût des logements en forte augmentation, de l'isolement social, physique et psychique.
Le C.C.A.S., par ses différentes missions, intervient dans cette lutte contre l'exclusion. Il accueille et accompagne le public en précarité tout au long de l'année, et peut répondre également aux urgences sociales, résultant de crises, de sinistres, pouvant survenir sur le territoire.

Envoyé en préfecture le 21/03/2025
Reçu en préfecture le 21/03/2025
Publié le
ID : 081-268101060-20250313-01A_2025-DE

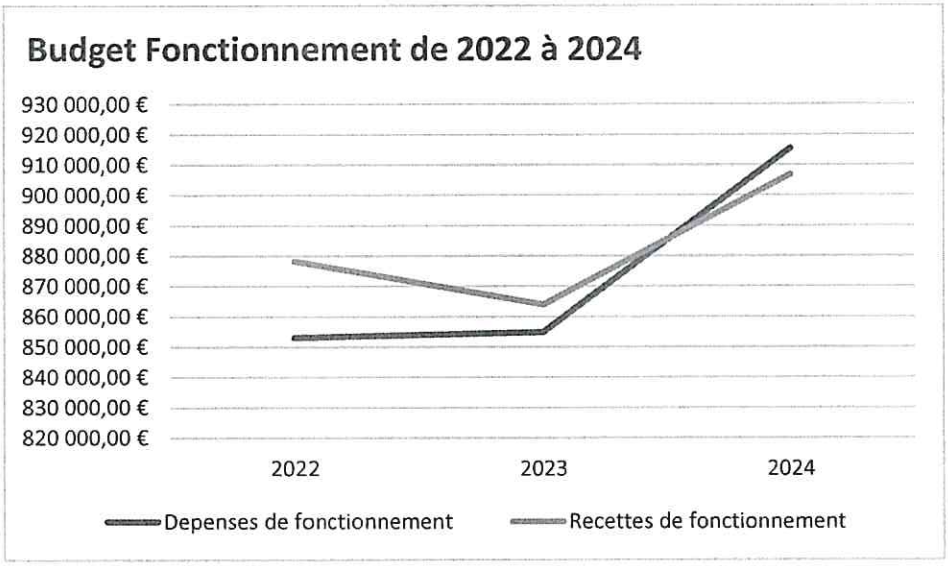
BILAN FINANCIER 2022 A 2024 :

1 - Evolution budgétaire CCAS (MDF inclus) de 2022 à 2024 :

1.1 SECTION FONCTIONNEMENT

Budget Fonctionnement de 2022 à 2024

	2022	2023	2024
Dépenses de fonctionnement	853 005,03 €	854 752,90 €	915 362,94 €
Recettes de fonctionnement	878 094,30 €	863 773,79 €	906 656,67 €
TOTAUX	25 089,27 €	9 020,89 €	-8 706,27 €



Envoyé en préfecture le 21/03/2025
Reçu en préfecture le 21/03/2025
Publié le
ID : 081-268101060-20250313-01A_2025-DE

Par Chapitres :

BUDGET REALISE CCAS
FONCTIONNEMENT DÉPENSES

CHAPITRES	2022	*2023	2024
011- Charges à caractère à général	142 358,90 €	118 744,26 €	127 330,87 €
012- Charges de personnel CCAS	603 225,22 €	626 985,69 €	705 394,13 €
65- Autres charges de gestion courante (aides fin., prés verte)	10 285,19 €	103 509,41 € (sub RA 90 281.21 €)	77 317,70 € (sub RA 68 800.00 €)
67- Charges exceptionnelles (sub° RA)	90 951,00 €	0,00 €	0,00 €
042- Opération d'ordre de transfert entre section - amortissements	6 184,72 €	5 513,54 €	5 320,24 €
TOTAUX	**853 005,03 €**	**854 752,90 €**	**915 362,94 €**

***2023 : passage en M57**

Les dépenses pour l'année 2024 ont été en augmentation de 60 610.04 € correspondant à :

- Augmentation des dépenses de personnel lié à des remplacements à la Résidence Autonomie sur une longue période.

Envoyé en préfecture le 21/03/2025
Reçu en préfecture le 21/03/2025
Publié le
ID : 081-268101060-20250313-01A_2025-DE

BUDGET REALISE CCAS

FONCTIONNEMENT RECETTES

CHAPITRES	2022	*2023	*2024
002- Excédent de fonctionnement reporté	0,00 €	0,00 €	0,00 €
013 - Atténuations de charges (Indem Journ...)	894,14 €	628,49 €	12 868,54 €
70- CPTE produits des services du domaine et ventes diverses (régies	59 046,68 €	78 581,26 €	74 738,95 €
70- cpt 747- remboursement frais de personnel RA	115 800,00 €	135 000,00 €	122 935,00 €
74 Dotations et participations (sub° Commune)	605 000,00 €	600 000,00 €	600 000,00 €
74 Dotations et participations (SUBV° DIVERSES)	102 703,00 €	49 562,48 €	56 832,70 €
75- Autres produits de gestion courante (PAS)	0,92 €	1,56 €	356,08 €
77 - produits exceptionnels (remboursements divers, autres)	490,70 €	0,00 €	0,00 €
TOTAUX	**883 935,44 €**	**863 773,79 €**	**867 731,27 €**

Les principales recettes sont composées de la subvention de la Commune, le remboursement des frais de personnel de la Résidence Autonomie, des subventions pour la maison des familles et la régie de recettes des repas à domicile.

Envoyé en préfecture le 21/03/2025
Reçu en préfecture le 21/03/2025
Publié le
ID : 081-268101060-20250313-01A_2025-DE

Evolution du coût de la Résidence Autonomie sur le budget du CCAS

		2022	2023	2024
DEPENSES	charges de personnel	158 743,48 €	155 869,01 €	207 075,41 €
	subv° d'équilibre	90 951,00 €	90 281,21 €	68 800,00 €
RECETTES	Rembt personnel RA	115 800,00 €	135 000,00 €	122 935,00 €
	TOTAUX	-133 894,48 €	-111 150,22 €	-152 940,41 €

Le coût de la Résidence sur le budget du CCAS est en constante augmentation, notamment du fait des coût de personnel. En 2024, sur une période de 6 mois, la totalité de l'équite est remplacée.
Afin de limiter les dépenses, l'organisation des temps de présence des agents sur site a été revue pour que la résidence fonctionne avec 2.5 ETP d'agents de services, à compter du mois d'aout 2024.
Cette organisation crée un fonctionnement à flux tendu, nécessitant une vigilance constante afin d'assurer la qualité du service rendue aux résidents.

1.2 SECTION INVESTISSEMENT

Budget Investissement de 2022 à 2024			
	2022	2023	2024
Dépenses Investissement	0,00 €	2 202,30 €	1 143,88 €
Recettes Investissement	13 489,68 €	7 850,74 €	5 320,24 €
Total	13 489,68 €	5 648,44 €	4 176,36 €

Il n'y a pas eu peu de dépenses en investissement pour 2024, et les recettes correspondent aux amortissements de l'année.

Envoyé en préfecture le 21/03/2025
Reçu en préfecture le 21/03/2025
Publié le
ID : 081-268101060-20250313-01A_2025-DE

1.3 LE PERSONNEL

- **Evolution des charges de personnel de 2022 à 2024**

	CCAS	MDF	RA	TOTAL
2022	277 989,24 €	166 129,09 €	159 509,95 €	**603 625,32 €**
2023	235 299.86 €	215 931.71€	175 754.12 €	**626 985.69 €**
2024	238 707,47	203 832,31	262 854,35	**705 394,13**

- En 2024, 13 agents en activité dont 4 agents en CDD de remplacement (pour 5 agents en arrêt maladie sur de longues périodes), donc au total 13.5 ETP.

- Le coût des 4 agents en CDD de remplacement est de 105 418.00 € :
  ►2 agents MDF
  ►3 agents RESIDENCE AUTONOMIE

- Le cout des 5 agents en arrêt maladie est de 142 763.59 €

Envoyé en préfecture le 21/03/2025
Reçu en préfecture le 21/03/2025
Publié le
ID : 081-268101060-20250313-01A_2025-DE

- **L'effectif de l'ensemble du personnel au 31 décembre 2024**

TITULAIRES :

GRADES OU EMPLOIS	CATEGORIE	EFFECTIF BUDGETAIRE Au 31/12/2024	EFFECTIF POURVU Au 31/12/2024
FILIERE ADMINISTRATIVE			
Adjoint administratif	C	2	0
Adjoint administratif principal 2ème classe	C	1	0
Adjoint administratif principal 1ère classe	C	2	1
Rédacteur principal 1ère classe	B	2	1
FILIERE SOCIALE			
Cadre d'emploi des assistants sociaux éducatifs			
Conseiller socio-éducatifs 2ème classe	A	1	0
Assitant socio éducatif	A	2	2
Cadre d'emploi des éducateurs territoriaux de jeunes enfants			
Educateur de jeunes enfants 1ère classe (TNC 50%)	A	1	1
Cadre d'emploi des agents sociaux territoriaux			
Adjoint social territorial	C	1	0
FILIERE TECHNIQUE			
Adjoint technique principal 1ère classe	C	2	2
FILIERE ANIMATION			
Adjoint territorial d'animation principal 1ère classe	C	1	0
Adjoint territorial d'animation	C	1	1
Animateur territorial	B	1	1
TOTAL		**17**	**9**

Envoyé en préfecture le 21/03/2025
Reçu en préfecture le 21/03/2025
Publié le
ID : 081-268101060-20250313-01A_2025-DE

NON TITULAIRES :

GRADES OU EMPLOIS	CATEGORIE	EFFECTIF BUDGETAIRE Au 31/12/2024	EFFECTIF POURVU Au 31/12/2024
Attaché Territorial	A	1	0
Animatrice Territoriale	B	1	0
Animatrice Territoriale	C	1	0
Adjoint d'animation territoriale	C	1	1
Educateur jeunes enfants	A	1	0
Adjoint technique	C	1	1
Assistant socio éducatif 2ème classe	A	2	2
Adjoint administratif 1ère classe	C	1	1
Psychologue classe normal TNC (8h/mois)	A	1	1
TOTAL		**10**	**6**

2 - LES MISSIONS :

2.1 Le CCAS

➔ **L'action Sociale au CCAS :**

- **L'accompagnement social :**

L'accompagnement social est proposé aux personnes seules ou couples, sans enfants mineurs à charge.

En 2024, les travailleurs sociaux ont traité 1009 rendez-vous ;
Et ils ont mené auprès de 88 foyers des accompagnements individuels, le reste étant des demandes ponctuelles.

Envoyé en préfecture le 21/03/2025
Reçu en préfecture le 21/03/2025
Publié le
ID : 081-268101060-20250313-01A_2025-DE

Nous constatons une augmentation des situations de vulnérabilité et situations d'urgences : augmentation des colis de dépannage alimentaire, augmentation des demandes d'enquêtes sociales dans le cadre de procédures d'expulsions.
On constate également une augmentation des dépôts de dossiers de surendettements (27 en 2024).

Il concerne 53 % de personnes de plus de 60 ans en 2024. Le profil des usagers accompagnés est le même depuis plusieurs années : majoritairement des personnes retraitées et bénéficiaires de minimas sociaux.

	ACCOMPAGNEMENTS	SIGNALEMENTS PERS VULNERABLES	ACCUEIL D'URGENCE	ENQUETES EXPULSIONS	AIDES ALIMENTAIRES
2022	134	9	0	43	116
2023	89	14	10	38	300
2024	88	11	7	43	365

- **L'accompagnement social de bénéficiaires du RSA :**

  Il concerne des bénéficiaires de l'allocation RSA dont les difficultés sociales sont un frein à l'insertion professionnelle. Par exemple, des problématiques de santé importantes ou de logement.

  Ainsi, dans le cadre des obligations dont ils font l'objet, les usagers sont accompagnés par un travailleur social.
  L'objectif est de travailler sur ces difficultés sociales, de trouver des solutions et de lever les freins d'accès à un emploi.
  Le CCAS accompagne, pour le compte du service insertion du Département 28 bénéficiaires. A ce titre le C.C.A.S. perçoit une subvention pour réaliser cette mission.

- **Les aides financières :**

  Elles sont attribuées sur la base d'un rapport social anonyme établit par un travailleur social.
  Les dossiers sont examinés en commission d'aide financière.

  En 2024, **7 838.74 €** ont été attribués, majoritairement pour le paiement de factures de première nécessité (loyers, factures d'eau et d'électricité).

➔ **<u>L'aide aux personnes âgées :</u>**

- **Le service de repas à domicile :**
  Le CCAS compte en moyenne 25 bénéficiaires entre le 1er Janvier et le 31 décembre 2024.

Envoyé en préfecture le 21/03/2025
Reçu en préfecture le 21/03/2025
Publié le
ID : 081-268101060-20250313-01A_2025-DE

	2021	2022	2023	2024
Achats repas	70 370,10 €	77 141,82 €	70 244,55 €	74 184,86 €
Régie de recettes	61 687,66 €	56 794,68 €	56 229,00 €	74 403,11 €
TOTAUX	**-8 682,44 €**	**-20 347,14 €**	**-14 015,55 €**	**218,25 €**
nombre moyen de bénéficiaires	35	28	28	25

Concernant le coût du service des repas, celui reste important car le tarif payé au prestataire a augmenté.

- **La télé assistance à domicile** : 1er mois d'abonnement pris en charge par le CCAS (Présence verte) : 858.00 € en 2024.

- **La subvention versée au Budget Annexe Résidence Autonomie** : 68 800.00 €, similaire à l'année précédente.

➔ **L'aide sociale légale à destination des personnes âgées et des personnes en situation de handicap :**

Le nombre de dossiers instruits au CCAS est relativement constant depuis plusieurs années. En 2024, 64 dossiers ont été instruits, majoritairement des demandes de placements en EHPAD.

2.2 La Maison des Familles

Afin de soutenir les familles graulhétoises, la Maison des Familles a ouvert ses portes le 1er Juillet 2022. Elle est la première Maison des Familles dans le Tarn.

La structure, en préfiguration jusqu'au 31 décembre 2023, a pour vocation de mener des actions de soutien à la parentalité. C'est un espace ressource pour les parents, avec ou sans leurs enfants, ainsi que pour les professionnels.
Un travail de partenariat a été mis en œuvre avec de nombreuses institutions et associations. L'objectif est de réaliser un diagnostic sur les besoins repérés par les professionnels, et prendre en compte les demandes des parents.

Ainsi, grâce à un financement de la DREETS obtenu en 2022, puis en en 2023 (12 202.00 €), au titre des 1000 premiers jours de l'enfant, de nombreuses actions se développent autour d'ateliers de soutien aux parents d'enfants âgés de moins de 4 ans : prévention des écrans et travail autour du rôle des parents au travers de nombreuses thématiques (rythme de l'enfant, les émotions, les jeux avec son enfant, etc..).
Ces actions ont rencontré un vif succès et dénotent un besoin auprès de ce public. Malheureusement, cet appel à projet n'a pas été reconduit en 2024.

Envoyé en préfecture le 21/03/2025
Reçu en préfecture le 21/03/2025
Publié le
ID : 081-268101060-20250313-01A_2025-DE

D'autres actions sont également proposées pour des parents d'enfants plus âgés ; avec une attention particulière aux questions du répit parental, de lien parents / écoles et de la prévention de l'usage des écrans.
L'espace étant en création, plusieurs groupes de travail partenariaux ont été mis en place pour faire évoluer la structure et répondre au mieux aux besoins, par des actions adaptées.

La Maison des Familles met en œuvre différents projets qui sont financés.
Cependant, ces recettes ne permettent pas de couvrir les dépenses engagées, notamment au niveau des frais de personnel.

• Les actions de la Maison des familles

➢ **L'espace ressources parents enfants** :

✓ **40 ateliers** sont menés, notamment des ateliers d'éveil pour les enfants de 0 à 3 ans, financés par la DREETS, dont 56 les samedis matins.

✓ **3 spectacles,** financés par la DREETS, ont été proposés et ont réunis environ une trentaine de personnes

✓ **8 ateliers pour les familles avec enfants de 4 à 6 ans**

✓ **Des ateliers sont proposés les mercredis après-midi pour des temps en familles** depuis novembre avec l'ouverture e la Maison des Familles. 2 ateliers ont été proposés avec la participation de 8 personnes, 2 ateliers ont été annulés.

✓ **Une programmation spécifique lors des vacances scolaires.** En 2024, 19 ateliers ont eu lieu avec la participation de 5 à 10 familles sur les différents ateliers.

✓ **L'action Bouger Pour Grandir** en partenariat avec le CEM. En 2024, 14 enfants ont été pris en charge. Sur la Maison des Familles, 15 séances d'éducation nutritionnelles ont été mises en œuvre, 3 défis gouter, 1 sortie au théâtre et un gouter de fin d'année en Juin.

✓ **Le LAEP :**

Le Lieu d'Accueil Parents Enfants (LAEP) a ouvert ses portes au 1er janvier 2022. C'est un espace destiné aux enfants de moins de 4 ans.
Cet espace est ouvert 2 fois par semaine, il permet notamment de favoriser la relation parent / enfants, d'offrir un espace de socialisation aux enfants, de rompre l'isolement de certains parents et un espace de répit…
Le LAEP est financé par la CAF et la communauté d'agglomération Gaillac Graulhet.
En 2024, 24 nouvelles familles ont été accueillies, dans le cadre des 57 séances proposées.
Lors de chaque séance, entre 1 et 9 familles sont accueillies, avec une moyenne de 4 à 5 enfants.

Envoyé en préfecture le 21/03/2025
Reçu en préfecture le 21/03/2025
Publié le
ID : 081-268101060-20250313-01A_2025-DE

BUDGET LAEP 2024			
CHARGES		**RECETTES**	
achat	474,36 €	PSO CAF	4 399,70 €
assurances	80,00 €	PSO MSA 4,92%	209,00 €
intervenant	1 200,00 €	CTG	4 128,00 €
impot sur rémun	601,51 €	AGG	1 780,00 €
rémuneration personnel	9 002,73 €	MAD DEPARTEMENT	1 139,20 €
		CCAS	42,07 €
TOTAL	**11 358,59 €**	**TOTAL**	**11 358,59 €**
PSO : Prestation de Service			

➢ <u>L'espace ressources pour les parents :</u>

✓ **Café parenthèse en partenariat avec les PEP 81**

✓ **Les ateliers sociaux linguistiques** 2 fois par semaine, destinés aux parents afin de faciliter l'implication du parent dans la scolarité de son enfant, de faciliter l'insertion sociale des parents.
58 ateliers ont été menés avec 23 personnes.

✓ **Des ateliers PAPOTO** pour apporter des connaissances aux parents sur le développement des enfants de 0 à 3 ans. 2 ateliers ont eu lieu avec 6 personnes.

✓ **Des ateliers coutures et cuisine** : 15 ateliers ont été menés, avec une forte demande pour pérenniser ces moments. Se sont essentiellement les participantes aux ateliers socio linguistiques qui ont participées à ces ateliers, financés dans le cadre du FIPD (Fond Interministériel de Prévention de la Délinquance)

✓ **Café parenthèse :** groupe de parole pour des parents d'enfants atteints de troubles du spectre autistique

✓ **Spectacle** : « Faites des enfants, qu'ils disaient… » ayant réunis 86 spectateurs.

✓ **Soutien au projet de parents :**

- **Le groupe de parole sur le deuil périnatal** a vu le jour en 2023 et il a été soutenu conjointement avec la CAF permettant aux membres fondateurs de se constituer en association pour pérenniser leur action.

Envoyé en préfecture le 21/03/2025
Reçu en préfecture le 21/03/2025
Publié le
ID : 081-268101060-20250313-01A_2025-DE

- **Marchés gratuits de vêtements enfants et objets de puériculture** : 3 Gratiféria ont été organisées par des mamans avec une augmentation croissante de la fréquentation.

➢ **L'espace des partenaires :**

✓ **L'accueil de permanences** : L'association Vacances et familles, l'association Jumeaux et +...

✓ **Un travail partenarial renforcé** avec des groupes de travail menés sur le répit parental, l'usage des écrans et l'accueil de repas partenariaux 1 fois par mois.

✓ **La construction d'un répertoire des partenaires de la parentalité** sur le bassin graulhetois pour renforcer les connaissances de chacun et faciliter l'orientation des publics.

PERSPECTIVES 2025 :

Comme les années précédentes, les collectivités locales sont fortement associées à l'effort national, avec une baisse des dotations et un effort constant.

Dans un contexte socio-économique de plus en plus difficile, le CCAS est de plus en plus sollicité.
Malgré des contraintes financières pour la collectivité, la Commune de GRAULHET s'est engagée à verser une subvention afin de poursuivre des actions de solidarité en faveur des graulhétois.

A - Poursuite des actions de solidarité

Le CCAS doit poursuivre sa mobilisation face aux difficultés sociales accrues des usagers :

→ Attribution d'aides facultatives,

→ poursuivre le développement de l'action sociale auprès de tous les publics, notamment de l'accompagnement individuel et du développement de l'action de l'adulte relais sur les QPV.

→ prolonger en 2025 le renforcement des partenariats avec le réseau associatif et institutionnel, autour de projets communs.

B - Maintien des actions de prévention en direction des ménages en difficulté

→ Continuer le travail engagé autour de l'accompagnement social individuel des personnes qui s'avère aujourd'hui plus que nécessaire (aide au budget, accès au maintien dans un logement décent, accès aux droits...).
En raison de l'inflation, il semble opportun de maintenir le budget des aides financière, car les ménages en situation de précarité sont toujours plus nombreux.

Envoyé en préfecture le 21/03/2025
Reçu en préfecture le 21/03/2025
Publié le
ID : 081-268101060-20250313-01A_2025-DE

→ Accompagnement de bénéficiaires du RSA dans le cadre d'une insertion sociale. Une demande de reconduction de la convention signée avec le Département en 2025, permettant d'obtenir un financement pour les bénéficiaires du RSA accompagnés.

C - Thématique santé

✓ **Maintien d'actions de prévention en direction des séniors, financées par la Conférence des Financeurs :**

- Cours de gym adaptée destinée aux personnes de plus de 60 ans, délivrée à des personnes ne fréquentant pas les associations de la Ville.

- 2 Sessions de 12 ateliers d'activités physiques adaptées destinées aux personnes âgées en perte d'autonomie et très isolées. Ces personnes sont souvent très isolées à leur domicile et ne peuvent pas participer à des sorties, animations. Cette action permettra de lutter contre l'isolement de ces publics.

Ces projets font l'objet d'une demande de subvention auprès de la Conférence des Financeurs à hauteur de 4 000.00 €, permettant de financer l'intervention du professionnel.

- Une autre action en faveur des résidents de la Résidence Autonomie est également proposée depuis 2024, elle sera prolongée en 2025 grâce à un financement de la CARSAT Midi Pyrénées ;

Le CCAS est également sollicité par des partenaires pour la mise en œuvre d'actions en faveur des personnes âgées sur le graulhétois. 3 projets partenariaux sont organisés :
- Eco marche : ateliers mobilité, marche en pleine nature
- Ateliers Mémoire et bien être avec l'association Brain Up
- Santé au Féminin : a journées autour de la santé des femmes de plus de 60 ans, organisé par la Mutualité Française

✓ Démarche pour la mise en œuvre d'un **nouveau Contrat Local de Santé** sur la Ville à compter de 2025.

✓ Reprise de la gestion du dispositif de **Bouger Pour Grandir** par le CCAS pour le maintien de service rendu aux jeunes graulhétois en difficulté de santé.

D - Aide aux personnes âgées et aux handicapées

✓ En 2024, les actions menées jusqu'ici par le CCAS en faveur de ces publics sont poursuivies, elles ont pour objectif de faciliter le maintien au domicile :

- Maintien du rôle de veille, en particulier dans le cadre des plans canicule et grand froid,

- Télé assistance : prise en charge 1er mensualité.

- Service des repas à domicile : les coûts de repas achetés au fournisseur sont importants, malgré une augmentation des tarifs proposés aux bénéficiaires. On constate un

Envoyé en préfecture le 21/03/2025
Reçu en préfecture le 21/03/2025
Publié le
ID : 081-268101060-20250313-01A_2025-DE

équilibre financier en 2024 lié à la l'encaissement de nombreuses factures de fin d'année 2023 sur l'exercice 2024 (9 911.50 €).

✓ **Résidence Autonomie (budget annexe) :**

Les résidences autonomies sont des structures passerelles entre le domicile et l'entrée en EHPAD.
Malgré le vieillissement de la population, de nombreux dispositifs sont très développés pour aider au maintien à domicile des personnes âgées, malgré la perte d'autonomie. En effet, le coût du maintien au domicile est moins onéreux que le placement en structure.
Les personnes entrent de plus en plus tard en établissement et ce phénomène est constaté à la Résidence Autonomie : en 10 années, nous sommes passés d'un âge d'entrée moyen de 75 ans en 2012, à un âge moyen d'entrée à 80 ans en 2023.
Ainsi, la durée de séjour dans l'établissement diminue, ce qui rend fluctuant le taux d'occupation et entraine une baisse conséquente des recettes. En 10 années, le nombre de résidents séjournant moins d'un an dans la structure a triplé.

Les études nationales, dont l'enquête EHPA menée par la DREES en 2019, démontrait déjà, que le nombre d'entrées en résidence autonomie diminuait : - 3.5 % de personnes accueillies entre 2015 et 2019, malgré une augmentation du nombre de places. En effet, la population âgée reste le plus longtemps possible au domicile, par attachement à son univers personnel et grâce aux aides existantes pour faciliter le quotidien, malgré l'apparition de la dépendance. Or, la résidence autonomie accueille des personnes âgées autonomes.

Par ailleurs, les coûts de fonctionnement ne cessent de croître. En effet, du fait du durcissement des normes, les maintenances et les contrôles sont de plus en plus fréquents et onéreux. Le coût des fluides est en constante augmentation ainsi que le coût du personnel.
Se pose également le problème de la vétusté de l'ensemble de la structure et notamment des installations (la mise aux normes et la réfection de la cuisine) et des appareillages...

Résidence Autonomie : Budget prévisionnel de fonctionnement 2025 : 325 327.10 € (2024 : 305 900.00 €)

- Le montant de la subvention d'équilibre versée est de 115 692.00 € en 2025, montant plus important que 'en 2024 (98 800.00 €).

- Le montant prévisionnel des frais de personnel remboursé au CCAS est proche du montant prévu en 2024 : 137 485.00 € (135 000,00 € en 2023). Il est supérieur aux années antérieures.

- En 2024, le forfait autonomie, permettant de financer un programme d'actions de prévention de la perte d'autonomie des personnes âgées, est maintenu. Ainsi, de nouveaux ateliers et de nouvelles actions vont voir le jour, au sein de l'établissement. Le Département peut financer jusqu'à 10 000.00 € de forfait autonomie, compte tenu du nombre de logement au sein de la Résidence Autonomie.

- L'élaboration du projet d'établissement doit être engagé dans le cadre du dernier Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens, signés avec le Département en 2023.

Envoyé en préfecture le 21/03/2025
Reçu en préfecture le 21/03/2025
Publié le
ID : 081-268101060-20250313-01A_2025-DE

E - La Maison des Familles (MDF) :

La Maison des Familles a ouvert ses portes au 1er Juillet 2022.
La structure a été en préfiguration jusqu'au 31 décembre 2024, L'agrément a été renouvelé en 2025.
Un travail de collaboration est en cours avec la CAF au vu des changements qui vont avoir lieu en 2025, notamment le déménagement de la structure.
La prestation de service annuelle 2025 versée par la CAF est plafonnée à 24 234.00 €.

La fréquentation évolue favorablement grâce à un travail de communication et aux bouches à oreilles. Cet effort doit se poursuivre car la structure manque de visibilité.
Elle ne touche que trop peu de familles, malgré un besoin certain d'accompagnement constaté par tous les professionnels de la parentalité et de la petite enfance.

Il reste difficile de mobiliser un grand nombre de familles malgré les efforts mis en œuvre, dont la mise en place de tractage devant les écoles et auprès des nombreux partenaires depuis plus d'un an maintenant. Le déménagement va améliorer la lisibilité de la structure, qui va rester implantée au cœur du quartier de Crins 2. Cela va certainement impacter l'activité de l'année 2025 en termes de fréquentation, d'animations proposées sur la période de déménagement et d'aménagement des lieux ; mais pour offrir un service plus accessible à moyen terme.

La Maison des familles poursuit son activité de développement d'actions de soutien à la parentalité, en partenariat avec de nombreuses institutions et associations.
Les thématiques les plus travaillées avec les partenaires sont le répit parental et la prévention de l'usage des écrans auprès des parents d'enfants de moins de 4 ans.

La recherche de financements pour mener des projets en ce sens est une préoccupation du quotidien. En 2025, environ 67 000.00 € de subventions ont été sollicités, dont 17 747 .00 € auprès de l'Etat, 35 277 .00 € à la CAF, et 2 880.00 € à l'agglomération Gaillac Graulhet.

De nombreux projets font l'objet d'une demande de reconduction, comme le LAEP, L'action Bouger Pour Grandir, les actions durant les vacances scolaires, les ateliers socio linguistiques, etc.

F- Le personnel :

Au 1er janvier 2025, la masse salariale concerne 12,1 ETP + 3 vacataires + la psychologue 8h/ mois.

L'effectif des agents est de 13 agents répartis comme suit :

- **CCAS** :
5.8 ETP + Psychologue 2 h par mois
Effectif : 6 agents+ 1 vacataire

- **Résidence Autonomie** :
3.6 ETP (dont 2 ETP en remplacement des agents) + Psychologue 6 heures par mois.
Effectif : 6 agents

- **Maison des Familles** :

Envoyé en préfecture le 21/03/2025
Reçu en préfecture le 21/03/2025
Publié le
ID : 081-268101060-20250313-01A_2025-DE

2.7 ETP
Effectif : 5 agents + 1 vacataire
Le recrutement en interne d'un agent manquant sur la Maison des Familles est en cours, il y aura donc 1 ETP supplémentaire prochainement.

Les temps de travail des agents de direction, assistant de direction et direction adjointe sont répartis sur les 3 structures.

Plusieurs éléments impactent le montant des dépenses de personnel comme en 2024 :

- Le remplacement de 4 agents en arrêt de travail : 75 600.00 € (agents titulaires en demi traitement)

- Retour au fonctionnement à 3 ETP pour les agents de service de la Résidence Autonomie sur une période encore inconnue, au lieu de 2.5 ETP suite au retour d'un agent à temps partiel thérapeutique.

- Les augmentations de salaires liées à l'ancienneté et à l'évolution des carrières des agents.